



#Balance ton 8 mars !

→ par Anne Roger, secrétaire nationale SNESUP-FSU

Journée de mobilisation internationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, le 8 mars permet de faire le point sur le traitement réservé aux femmes à travers le monde.

Depuis l'automne, autour de « l'affaire Weinstein » et de la mise en place du hashtag #MeToo, on assiste à une diffusion et une médiatisation sans précédent des paroles de femmes victimes de violence. Signe d'une libération à l'œuvre, cette parole trouve ses opposantes en celles qui assimilent le féminisme à une « baine des hommes et de la sexualité » et pour qui une femme victime d'agressions sexuelles ne devrait pas « se sentir traumatisée à jamais »⁽¹⁾. Ainsi, se battre pour le droit des femmes serait finalement empêcher la Terre de tourner en paix. Être féministe serait en quelque sorte ajouter de l'agressivité dans un monde qui en serait déjà saturé. Plus que jamais, il convient de lutter contre cette dangereuse percée qui ne sert finalement qu'à légitimer le maintien de l'ordre établi et de la domination masculine.

DES STATISTIQUES ÉLOQUENTES

Les dernières statistiques publiées il y a quelques jours par le ministère de l'Intérieur sont éloquentes. En 2017, on note une augmentation de 12 % des plaintes pour viol par rapport à l'an dernier et de 10 % pour les agressions sexuelles. De toute évidence, « l'affaire Weinstein » a amené davantage de victimes à déposer plainte, même pour des faits anciens. L'augmentation est en effet très nette sur les trois derniers mois de 2017 avec une hausse de 31,5 % !

Plusieurs enquêtes montrent que les violences sexuelles se développent également dans les établissements du supérieur. Qu'il s'agisse de l'enquête « Violences et rapports de genre » (Virage) publiée en janvier 2017, de l'enquête menée par l'université de Lorraine sur la perception des discriminations et des violences sexuelles (dont les résultats ont été diffusés en décembre), ou encore de l'enquête « Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire »

(Essimu) menée en 2017 à l'université du Québec à Montréal et dévoilée en novembre, toutes font état de la réalité quotidienne des violences dans l'enseignement supérieur (voir page suivante). L'organisation par le ministère de l'ESR d'une journée, le 4 décembre 2017, consacrée aux « Violences sexistes et sexuelles dans l'ESR – De la prise de conscience à la prise en charge », est le signe de l'urgence d'avancer sur cette question. Mais au-delà de la déclaration d'intention, l'attribution de moyens ambitieux et à la hauteur de la gravité de la situation s'impose. Non seulement la mise en place des cellules d'écoute au sein des universités doit se poursuivre (une vingtaine était décomptée en décembre), mais les universités doivent se doter d'outils de diagnostic, de lutte et de prévention sérieux.

PERMANENCE DU PLAFOND DE VERRE

Des violences sexistes symboliques et matérielles sont à l'œuvre dans l'édification du plafond de verre qui impacte les carrières des enseignantes et des enseignantes-chercheuses. Les femmes deviennent plus difficilement professeures des universités que les hommes (elles ne sont que 22 % de PU selon la DGRH – statistiques 2013 – alors qu'elles sont 43 % parmi les MCU) et les enseignantes du second degré passent moins facilement à la hors-classe que leurs homologues masculins.

La parité n'existe toujours pas dans les diverses instances des établissements universitaires malgré la loi ESR de 2013 qui l'impose dans les divers scrutins. Quatre femmes seulement sur 32 postes possibles ont accédé à la présidence d'une université en 2016. Les femmes, pourtant majoritaires parmi les étudiant.e.s, disparaissent toujours plus lorsque l'on monte dans les niveaux de responsabilités, *a fortiori* dans le sec-



Manifestation du 8 mars 2017 à Paris.

© Jeanne Menjoulet/Flickr

teur des sciences et technologies. Cette absence de modèle est problématique. Elle contribue au renforcement des stéréotypes en matière d'orientation scolaire et universitaire et renforce les déséquilibres sexuels constatés dans certaines filières scientifiques. L'analyse des discours permet également de mettre en lumière des frustrations et un sentiment d'injustice évoqués par les femmes⁽²⁾. Ce 8 mars doit servir encore et toujours à rappeler que des millions de femmes souffrent aujourd'hui des inégalités entre les hommes et les femmes et que ces inégalités se déclinent dans des secteurs multiples : santé, orientations et carrières professionnelles, droit à disposer de son propre corps, salaires, retraites, temps libre, culture, etc.

Nous devons en faire une journée de mobilisation pour les droits des femmes et un levier d'émancipation pour toutes et tous. Le SNESUP-FSU y prendra toute sa place. ●

(1) Tribune signée par 100 femmes dont Catherine Deneuve, intitulée « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle » et publiée par *Le Monde* le 9/1/18.

(2) Voir le 4 pages spécial 8 mars du SNESUP publié en février 2017 : www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/supplement_4_pages_droit_des_femmes_-_fevrier_2017.pdf ; l'article de Carole Drucker-Godard et al., « Enseignant-chercheur au féminin : la place des femmes dans les universités », in *Recherches en sciences de gestion* 2017/1 (n° 118), p. 125-145 ; et le dossier rédigé par Dominique Faudot en ligne à l'adresse suivante : www.snesup.fr/article/les-carrieres-des-enseignantes-chercheuses-dans-l-enseignement-superieur.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE FSU DU 8 MARS 2018

Mobilisons-nous pour l'égalité femmes-hommes !

La journée se déroulera au SNEP-FSU, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Axe 1 : Travail et femmes – Continuité vie professionnelle/vie privée

► 9 h 30-10 h 30 : Christine Castelain-Meunier (CNRS).

► 10 h 30-12 h 30 : Conditions de travail dans différents milieux professionnels au travers de bilans des différentes organisations syndicales de la FSU ; Sophie Pochic : propositions et axes de travail.

► 12 h 30 : conférence de presse.

Axe 2 : Bilan des formations à l'égalité dans l'enseignement supérieur

► 14 heures-15 h 15 : Gaël Pasquier (Haut Conseil de l'égalité) pour un état des lieux des formations à l'égalité dans les ESPÉ et une analyse des contenus.

► 15 h 40 : action symbolique ; suite des débats puis manifestation. Horaires et parcours à confirmer, www.snesup.fr/article/pour-elles-janvier-2018.



Faire des études à l'université peut-il être dangereux ?

→ par le groupe Égalité femmes-hommes du Snesup-FSU

Loin d'échapper aux violences sexuelles, le contexte des études y est particulièrement propice, selon les différentes enquêtes mises en place ces derniers mois, dont les résultats sont peu à peu dévoilés.

Si l'espace public est le contexte où les violences sexuelles (hors exhibitionnisme ou harcèlement) sont les plus fréquentes, le deuxième espace où les femmes déclarent le plus de violences sexuelles, toutes formes confondues, est le contexte des études. L'enquête Virage⁽¹⁾ montre que dans les douze derniers mois qui ont précédé leurs réponses, 24 000 femmes (1,78 %) et 18 500 hommes (1,63 %) y ont subi des attouchements des seins, des fesses, du sexe ou un baiser forcé, un pelotage⁽²⁾. Ces effectifs et ces proportions de victimes estimées de violences sexuelles (hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme) sont supérieurs à ceux observés au travail, dans la famille ou même le couple. Si l'on observe les proportions de victimes par espace de vie, les viols concernent 0,41 % des femmes ayant suivi des études au cours des douze derniers mois (0 % pour les hommes). Pour prolonger l'état des lieux, l'enquête Virage de l'Institut national d'études démographiques (Ined) comporte un volet sur l'enseignement supérieur. Il ne concerne pour l'instant que quatre universités : université Paris-I, université de Strasbourg, université de Bretagne occidentale, université Paris-VII. Les premiers résultats seront dévoilés courant 2018. Cependant, certaines missions Égalité ont déjà lancé des enquêtes auprès de leur population étudiante. C'est le cas par exemple de l'université Bordeaux Montaigne et de l'université de Lorraine. Pour cette dernière, les résultats indiquent que 4 % des étudiantes et 1,4 % des étudiants qui ont répondu (2 200 questionnaires remplis) déclarent avoir été victimes d'agression sexuelle ; 84 % ont été victimes d'un autre étudiant et 32 % d'un enseignant.

DES VIOLENCES DIFFICILES À DÉNONCER

Depuis un peu plus d'un an, le sexisme à l'université a pu également être dénoncé notamment à travers le Tumblr « Paye ta fac » (« Témoignages de sexisme ordinaire à l'université ») mais les vio-



Après l'espace public, le deuxième espace où les femmes déclarent le plus de violences sexuelles, toutes formes confondues, est le contexte des études.

Les victimes préfèrent changer de groupe de TD voire d'université plutôt que de dénoncer leur agresseur ou agresseuse.

lences sexuelles restent difficiles à dénoncer. Les victimes préfèrent changer de groupe de TD voire d'université plutôt que de dénoncer leur agresseur ou agresseuse. Les cellules d'écoute sont peu nombreuses et, trop souvent, les établissements saisissent leur section disciplinaire uniquement si un dépôt de plainte a été fait par la victime. Il faut rappeler que les sanctions à la hauteur de ces actes gravissimes sont exceptionnelles.

Dans son discours introductif du colloque sur les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, le 4 décembre dernier, la ministre Vidal a explicité à ce sujet trois objectifs destinés à une mise en œuvre rapide : avoir une vision exhaustive sur les violences sexistes et sexuelles au sein de l'ESR, mettre en place un dispositif d'écoute et d'alerte au

sein de chaque établissement et organisme pour repérer et aider à repérer le harcèlement sexuel et sensibiliser les membres de la communauté. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche sera-t-elle une « grande cause nationale » pour notre ministère durant cette année 2018 ? Une journée par an, le 25 novembre, ne suffira pas pour informer et former sur les violences, les traiter et les supprimer. La vigilance doit être de tous les instants pour que le contexte des études à l'université ne soit pas un contexte de vie plus violent que le travail, la relation de couple, la famille ou un autre espace public. ●

(1) Enquête « Violences et rapports de genre » (Virage) faite sur une population âgée de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine : www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences.sexuelles_enquete.fr.pdf.

(2) Voir p. 23 du rapport Virage.

POUR ALLER PLUS LOIN...

► **Le Clac** (Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) est une association de type loi 1901 créée en 2003. Il a produit un guide d'information sur le harcèlement sexuel largement diffusé et un vade-mecum à l'usage des établissements disponible en ligne. Depuis plus de dix ans, il anime des formations dans les établissements universitaires qui en font la demande.

► **L'Anef** (Association nationale des études féministes) regroupe des femmes de divers statuts qui effectuent, dans diverses disciplines, des recherches et des enseignements féministes dans et hors institution. Elle publie et diffuse le *Bulletin de l'Anef*. Elle favorise la mise en place de programmes de recherche, de séminaires, de colloques ; œuvre au développement de cursus universitaires en études féministes ; soutient des demandes de création de postes d'enseignement, de recherche et de documentation en études féministes ; participe aux réseaux nationaux, européens et internationaux sur les droits des femmes et les études féministes.

► **La CPED** (Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité diversité ou mission assimilée) est une association de type loi 1901 créée en janvier 2011. Elle regroupe des chargé.e.s de mission et des vice-président.e.s d'université en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur établissement.



Vers un dialogue contractuel avec les établissements qui intègre l'égalité femmes-hommes ?

→ par le groupe Égalité femmes-hommes du SNESUP-FSU

À travers la Convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif, le ministère a mis en place un cadre destiné aux établissements d'enseignement supérieur, censés contribuer à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément à la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, 2013-2018^(*), les établissements d'enseignement supérieur doivent contribuer à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes. La convention fixe pour la période 2013-2018 trois objectifs prioritaires qui sont les suivants :

- acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ;
- renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité ;
- s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'études.

Chaque objectif se décline en actions à mener, comme par exemple : inciter à la rédaction d'un volet « promotion de l'égalité » dans chaque projet d'établissement, rendre visible les recherches sur le genre

et les expertes à travers la mise en place de recensements nationaux, intégrer des actions de formation à l'égalité dans la formation continue des personnels enseignants, mieux connaître et prévenir les situations liées aux comportements et violences à caractères sexistes – notamment en mettant en place des outils de mesure permettant de les recenser – ou encore définir des objectifs pour la mixité des filières d'enseignement et lutter contre les stéréotypes de sexe.

Comment les établissements s'acquittent-ils de ces missions dont les contours sont définis à l'article L. 121-1 du Code de l'éducation et quels sont les leviers actionnés par le MESR pour la mise en œuvre de cette convention ? Les établissements ont-ils pris en compte ces objectifs ? Quelles actions ont été menées et quels outils de suivi de ces actions sont mis en place ? Dispose-t-on de données remon-

tant des établissements permettant au ministère d'en dresser le bilan ?

Pour éviter d'en rester à de grandes déclarations d'intention louables, les élu.e.s SNESUP-FSU au Cneser ont interpellé le ministère sur la mise en œuvre de cette convention dans les établissements et sur le nécessaire bilan du schéma de formation à l'égalité F-H lancé en 2012 par le MESR : faute de bilan, il est en effet difficile d'identifier les questions sensibles pour la convention 2018-2022, de mesurer les avancées et les difficultés rencontrées. Ils et elles ont souligné l'urgence d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans le dialogue contractuel des établissements avec le ministère et de les doter d'outils et de ressources en vue de produire des données sexuées dans tous les établissements. ●

(*) cache.media.education.gouv.fr/file/02_Fevrier/17/0/2013_convention_egalite_FG_241170.pdf.

Lettre aux collègues qui doutent de la pertinence du recours à une écriture plus égalitaire

→ par le groupe Égalité femmes-hommes du SNESUP-FSU

L'actualité récente a mis en lumière, au-delà des modes les plus exacerbés de la domination masculine que constituent les faits de harcèlement, le fait que la langue peut aussi être vecteur d'inégalités et de dominations.

La FSU est engagée depuis 2013 dans une démarche visant à des usages plus égalitaires de la langue. Lors du congrès d'orientation du SNESUP en 2015, un groupe intersecteur dédié aux questions d'égalité F-H a été mis en place et l'adoption de l'écriture non discriminante dans les textes du SNESUP relève de l'application des orientations exprimées alors. Pour plusieurs camarades, cela semble ouvrir des interrogations. Faut-il « laisser les langues à leur libre évolution, et attaquer plutôt les problèmes réels », avec la crainte sous-jacente que soit déserté le champ de bataille social au profit d'un « combat dérisoire » qui masquerait ainsi les réalités et les formes de la domination masculine et viendrait concurrencer les « vraies » luttes bien plus urgentes ? Par



ailleurs, l'adoption de ce type d'écriture n'entraîne-t-elle pas des difficultés d'apprentissage ou simplement de lecture ? N'est-elle pas inesthétique ?

Pour d'autres camarades, « la langue et l'orthographe sont des substrats révélateurs d'un état du monde, et d'un système de valeurs et de pensées » et « la langue n'est pas seulement un système de signes, mais également vectrice d'une idéo-

logie ». Ils ou elles soulignent que la langue n'est pas un donné mais une construction sociale dont il convient d'analyser les évolutions dans une perspective historique. L'enjeu formulé étant d'inscrire dans nos pratiques langagières et d'écriture les évolutions que nous souhaitons voir advenir pour que notre langue évolue.

À cet égard, les réflexions autour de l'écriture inclusive visant à faire évoluer les usages sont légitimes : notre langue n'est pas figée. Un débat de société est ouvert sur cette question, il ne doit pas être clos autoritairement ou confiné au cénacle de l'Académie. Il nous revient aussi au sein du SNESUP-FSU et plus largement de la FSU de nous donner les possibilités d'une réflexion collective sur l'évolution de la langue vers plus d'égalité. ●

